



271

Projet de restauration de la berge bordant le site
d'une ancienne usine de ferromanganèse à
Beauharnois

DM6

6211-02-027

*Depuis 1993, le Comité ZIP
protège, réhabilite et met en valeur le
fleuve Saint-Laurent sur son
territoire pour le remettre au monde.*

**Projet de restauration de la berge
bordant le site
d'une ancienne usine de ferromanganèse
à Beauharnois
par Elkem Métal Canada Inc.**

Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

par le
Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)
du Haut Saint-Laurent

Salaberry-de-Valleyfield, Québec
le 8 octobre 2010

Le Saint-Laurent, un fleuve qui nous tient à cœur !

28, rue St-Paul, bureau 203, Salaberry-de-Valleyfield, Québec J6S 4A8

Tél.: **450-371-2492** • Téléc.: **450-371-7599** • ziphsl@rocler.com • www.rocler.qc.ca/ziphsl



Comité Zone d'intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent
28 rue Saint-Paul, bureau 203
Salaberry-de-Valleyfield, Québec
J6S 4A8
Tél. : 450-371-2492
Fax : 450-371-7599
Courriel : ziphs1@rocler.com
Site internet : www.rocler.qc.ca/ziphs1

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	5
EXPLICATIONS DE NOS INTÉRÊTS FACE AU PROJET	6
PRÉOCCUPATIONS ENVERS LE PROJET	6
CONCLUSION	8
ANNEXE 1 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
ANNEXE 2 – CARTE DU TERRITOIRE.....	10
ANNEXE 3 – FICHE TECHNIQUE DU PARE DU LAC SAINT-LOUIS	11

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif fondé en 1993 dont le mandat est la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent, en concertation avec le milieu. Son conseil d'administration est composé de 17 membres issus des milieux industriel, municipal, à caractère environnemental, socio-économique et des individus (annexe 1).

Le territoire du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent couvre la portion du fleuve située entre la limite ontarienne et le pont Mercier sur la rive sud et jusqu'au pont Galipeault sur la rive nord, c'est-à-dire les lacs Saint-François et Saint-Louis, la portion résiduelle du fleuve, le canal de Soulange et le canal de Beauharnois qui relient ces 2 lacs (annexe 2).

Suite à la première entente fédérale-provinciale qui a donné lieu au Plan d'action Saint-Laurent, les communautés riveraines du fleuve ont senti le besoin de s'impliquer dans la réhabilitation de leur fleuve. Les comités ZIP, au nombre de 13 actuellement, couvrent la majeure partie du Saint-Laurent. Un organisme provincial, Stratégies Saint-Laurent, coordonne les activités dans le cadre du volet Implication communautaire du Plan Saint-Laurent.

La méthode d'intervention du Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) est simple et efficace. À partir des rapports techniques fournis par leurs partenaires gouvernementaux et d'un bilan régional identifiant les problématiques soulevées dans ces rapports, le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) a tenu une consultation publique où tous les intervenants du secteur étudié étaient invités. Les participants ont déterminé des priorités d'action, à partir desquelles un sous-comité a proposé des solutions concrètes et réalisables, les fiches techniques. Le comité est retourné en consultation avec le public, afin de savoir si les solutions envisagées convenaient à tous. Agissant comme une sorte de "catalyseur" auprès de la population, le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) incite ses partenaires à passer de la connaissance à l'action.

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent a produit un Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du lac Saint-Louis en 1996 et un PARE du lac Saint-François en 1997. Un troisième plan d'action a été rédigé en 2002, suite à la consultation publique, tenue en novembre 1998, soit le PARE "Entre 2 Lacs". Il traite des problématiques situées dans la portion fluviale entre les lacs Saint-François et Saint-Louis, soit le canal de Soulange, le tronçon résiduel du fleuve, la rivière Saint-Charles et le canal de Beauharnois.

Les PARE comprennent des fiches techniques sur divers projets ou dossiers qui sont déterminés comme prioritaires par les citoyens lors des consultations. Des mises à jour sont faites par le Comité ZIP lors d'assemblées publiques. Les organismes, les municipalités, les MRC, les industries et le Comité ZIP de la région travaillent à faire avancer les divers projets et dossiers. Le comité fait le suivi de près de 60 fiches techniques.

EXPLICATIONS DE NOS INTÉRÊTS FACE AU PROJET

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent se préoccupe du fleuve depuis 1993. Son objectif est de redonner l'usage du fleuve aux citoyens et citoyennes de la région (baignade, pêche, activités nautiques, etc).

Lors de consultations publiques tenues en 1994 au lac Saint-Louis, des citoyens ont exprimé leurs préoccupations face à la fermeture de l'usine Elkem de Beauharnois, sans nettoyage du site. C'est à partir de ces préoccupations que le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent a travaillé à l'élaboration de son plan d'action où l'on retrouve une fiche technique sur Elkem Métal Canada. Vous trouverez à l'annexe 3 la fiche technique #2 du PARE du Lac Saint-Louis.

PRÉOCCUPATIONS ENVERS LE PROJET

Nous sommes conscients que le projet proposé se réalisera uniquement sur la berge du site propriété d'Elkem Métal Canada Inc. Cependant, nous aimerais apporter quelques commentaires et questions qui pourraient bonifier le projet et qui ne semblent pas avoir trouvé réponse dans les documents supplémentaires.

1- À la lecture de l'étude d'impact du projet nous avons quelques questions concernant la description du milieu récepteur.

En page 8, il est dit que « *la propriété, ..., est privée et ne comprend pas les empiètements qu'il y a eu dans le lac Saint-Louis, ni la pointe d'enrochement sur laquelle se trouve une ancienne prise d'eau.* ». *Ils ne seront donc pas touchés par l'étude d'impact et la restauration.*

Si l'ensemble de la berge est restaurée, pourquoi ne pas tenter de végétaliser la pointe d'enrochement qui en est un prolongement ? Ce n'est que quelques mètres de plus qui pourraient procurer un habitat supplémentaire à la faune locale.

En page 29, les résultats de la caractérisation des sédiments contaminés montrent une contamination, notamment en manganèse. Il est fait mention que cette contamination est *maximale à proximité d'une ancienne conduite de déversement* mais qu'elle n'a pas d'impact sur la qualité de l'eau de surface.

Qu'en est-il de la contamination du benthos et des poissons par bioaccumulation ? Cette contamination sera-t-elle considérée lors du second projet en préparation car elle est directement reliée aux activités de l'usine ?

En page 84, on y fait une description de la fonction récréative du site. On souligne qu' « *il semble que la flotte soit principalement composée de bateaux à moteur et de voiliers. Un seul quai et une seule rampe de mise à l'eau se retrouvent dans le secteur de la zone d'étude, soit en aval de la berge.* »

Dans la même idée, en page 99 on ajoute « *étant donné que le propriétaire actuel du site souhaite s'en servir, la portion de la berge située face à cette dalle de béton sera restaurée, mais ne sera pas revégétée.* ».

Dans quel laps de temps la dalle de béton servira-t-elle de zone portuaire ? S'il est prévu s'en servir dans 10 ans, il pourrait y avoir quand même une végétalisation avec des herbacées pour favoriser l'habitat riverain et la régularisation de la température de l'eau.

Y aurait-il moyen que ce quai puisse servir, ne serait-ce que temporairement, comme point d'arrêt dans le cadre du Sentier maritime du Saint-Laurent (actuellement en préparation) pour les embarcations non motorisées ?

2- La section concernant la **description du projet et des variantes de réalisation** nous laisse songeur. Le projet principal consiste à excaver une certaine partie de la rive et à recouvrir une autre partie, en fonction d'un facteur économique.

Étant donné que le but du **projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois par Elkem Métal Canada Inc.** est de « *contribuer localement à préserver la valeur écologique de la partie de la berge concernée du lac Saint-Louis, à sauvegarder ses usages et à améliorer l'esthétique des lieux.* », nous proposons que l'élément développement durable soit aussi associé à ce but. Ainsi, le recyclage des scories, peu importe la valeur du marché, serait un point important du projet et enverrait un message que le développement industriel peut être aussi associé à des bienfaits environnementaux.

Quelle version du projet sera réalisée ? Nous nous demandons quel sera l'élément déterminant si c'est le projet principal ou la variante 1 qui sera réalisé.

Le projet étant prévu pour 2010, il semble que le prix du marché permettait alors de s'attarder au projet principal. Cependant, en 2011 qu'en sera-t-il ?

Ne devrait-on pas obliger l'entreprise à réaliser le projet principal peu importe l'économie du moment étant donné que c'est le projet qui était prévu en 2010 et qui rejoint le plus le principe du développement durable ? La revalorisation des résidus est importante aujourd'hui.

Pendant les travaux de restauration, est-ce que les arbres et arbustes en place seront conservés et relocalisés ? Le principe des 3R-V devrait être considéré dans ce projet accentuant le principe de développement durable.

CONCLUSION

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent considère que le travail dans le domaine environnemental devrait se faire en travaillant de façon écosystémique pour en arriver à des résultats qui tiennent compte de tous les éléments d'une problématique.

Nous sommes heureux qu'Elkem Métal Canada envisage de restaurer la rive de ce site industriel. Cependant, nous souhaitons que le site de l'usine dans son ensemble le soit aussi afin d'améliorer l'environnement immédiat du lac Saint-Louis.

Il faut également considérer que l'entreprise a contaminé une partie du fleuve, notamment par le manganèse, et que les sédiments contaminés devraient faire l'objet d'une réhabilitation dans un futur rapproché. Après la réhabilitation d'une partie de la rivière Saint-Louis, il est temps de s'occuper des sédiments du Saint-Laurent.



Depuis 1993, le Comité ZIP protège, réhabilite et met en valeur le fleuve Saint Laurent sur son territoire pour le remettre au monde.

ANNEXE 1

Membres du Conseil d'administration
Année 2010-2011

ENTREPRISES :

Christian Boisvert	PPG Canada
Daniel Daoust	Zinc Électrolytique du Canada
Robin Poirier (trésorier)	Hydro-Québec
Ariane Daoust	General Dynamics

GROUPES À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL :

Denis Gervais	CRIVERT
Robert Poupard (secrétaire)	Les Amis de la réserve nationale de faune du lac Saint-François
Félix Blackburn	Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC)
Isabelle Rodrigue	Comité de bassin versant de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS)

GROUPES SOCIO-ÉCONOMIQUES:

Gaston Boyer	UPA St-Louis
Claudine Desforges (vice-présidente)	Conseil central de la Montérégie CSN

GOUVERNEMENTS ÉLUS:

Patrice Lemieux	MRC de Beauharnois-Salaberry
Robert Savard (président)	Ville de Salaberry-de-Valleyfield

INDIVIDUS:

Danielle Glaude	Sainte-Barbe, Québec
Marc-Philippe Christophe	Châteauguay, Québec

Le Saint-Laurent, un fleuve qui nous tient à cœur !

ANNEXE 2

CARTE DU TERRITOIRE



ANNEXE 3
FICHE TECHNIQUE DU PARE DU LAC SAINT-LOUIS



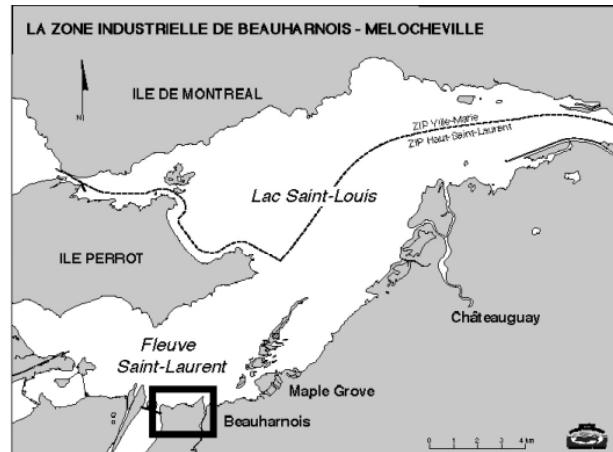
Date d'ouverture : 31/03/1996

FICHE TECHNIQUE

Thématique : Pollution industrielle

Nom du projet : Elkem Métal Canada Inc.

Localisation : Centre industriel de Beauharnois - Melocheville le long de la route 132 (voir carte)



Problématique : Elkem Métal Canada (anciennement Union Carbide) produisait des alliages de ferro-manganèse et silico-manganèse jusqu'à sa fermeture en mai 1991. L'usine a été vendue à une compagnie qui gère des terrains industriels. Elle a l'intention d'en faire des locaux ou des condos industriels de diverses grandeurs après avoir démolie les structures superflues. Le site s'appelle maintenant le Centre de recyclage Beauharnois - Melocheville.

Entre 1991 et 1994, Elkem a effectué une caractérisation de sa propriété et plus de 1 500 tonnes des sols ont été excavés et éliminés à un centre d'élimination à sécurité maximale autorisé par le MEF. Ce critère répond à une utilisation industrielle. Il y avait dépassement des critères indicatifs "C" dans les sols pour les HAP, les huiles et les graisses minérales et les composés phénoliques. Suivant l'arrêt des opérations de l'usine de 1991, les boues de l'épurateur AAF de l'usine de ferro-manganèse qui étaient encore sur le site et qui contenaient des métaux lourds tel le zinc et cadmium ont été éliminées à un centre d'élimination autorisé par le MEF. On trouvait sur le site, 252 condensateurs dans un entrepôt sécuritaire ainsi que 6 transformateurs en service contenant des BPC. Toutefois, tous les équipements contenant des BPC présents sur le site ont été sécurisés puis transportés durant le mois de décembre 1995, par la firme Sanexen au centre de destruction de la compagnie Chem Securities à Swan Hills en Alberta avec l'autorisation du MEF. Suite aux travaux de décontamination effectués en 1992 et 1993 sur le terrain de l'usine de ferro-manganèse, on retrouve deux enclaves ponctuelles montrant un léger dépassement du critère indicatif "C" pour les composés phénoliques. Un suivi de la qualité de l'eau souterraine est effectué annuellement. Le site demeurera une zone industrielle car le niveau de contamination ne permet pas d'autres usages.

Les sédiments à l'avant de l'usine sont contaminés au mercure (Hg) et au HAP. Il faudra les évaluer en 1996 pour connaître les solutions. (Voir fiche technique *Sédiments contaminés*).

Les poussières de l'épurateur ont été mises dans la carrière de Melocheville de 1976 à 1989. Le GERLED a classé ce site niveau III c'est à dire présentant un faible potentiel de risque pour l'environnement mais aucun risque pour la santé publique. Mais ces poussières contiennent un haut taux de HAP, Zn et Cd. Elles sont considérées comme des déchets dangereux.

Solution : Les solutions apportées lors du colloque ne peuvent plus s'appliquer. On ne peut

penser maintenant transformer ce site industriel en parc. Le coût de la décontamination ou du recouvrement du site est très élevé. L'achat du site a confirmé la vocation industrielle des lieux.

L'aménagement des berges après la démolition serait obligatoire. Les berges pourraient être transformées sur 15 à 20 mètres en un site de démonstration d'aménagement des berges.

- ❖ Le site de la carrière de Melocheville devrait faire l'objet d'un suivi environnemental qui tient compte des HAP. Des essais de lixiviation ont montré que les boues et poussières sont classifiées comme déchets dangereux selon la réglementation en vigueur.
- ❖ Les sédiments qui sont situés juste en avant de l'usine sont contaminés aux HAP. La compagnie devrait être considérée responsable en partie. (Voir problématique des sédiments contaminés).

Faisabilité :

- ❖ La compagnie qui a acheté le terrain semble ouverte à l'embellissement des lieux.
- ❖ Les berges sont protégées sur 10 mètres mais un 10 mètres additionnel montrerait une bonne volonté des intervenants.
- ❖ Pour ce qui est des sédiments cela est plutôt complexe. (Voir fiche sédiments).

Partenaires visés : Ministère de l'Environnement et de la Faune, Elkem Métal Canada, Centre de recyclage Beauharnois-Melocheville, municipalités de Melocheville et de Beauharnois.

Coût : ❖ aménagement paysager 100 000\$.

Échéancier : Évaluer les sédiments à l'avant de l'usine 1996
Suivi des composés phénoliques dans le sol 1996
Suivi sur le site de la carrière de Melocheville 1996
Aménagement 1997 - 1999
Sédiments 1998 - 2000

Indicateur d'atteinte de l'objectif :
❖ Un site paysager d'ici 1999.
❖ Données acceptables pour les composés phénoliques
❖ Stabilisation des rives devant l'usine